

Questions au Feuilleton

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Pour quelle raison le bill ne peut-il pas être remis aux députés immédiatement?

M. Baker (Grenville-Carleton): Je trouve la proposition excellente et mon parti serait d'accord, car le ministre a déclaré que des exemplaires du projet de loi seraient disponibles avant qu'il n'aille s'entretenir avec les journalistes.

M. l'Orateur: Je me demande si nous avons un nombre suffisant d'exemplaires pour accéder à cette requête, mais en principe la présidence ne s'y oppose pas, non plus que les députés. Ces exemplaires seront distribués le plus tôt possible.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): On m'avait dit que le bill serait imprimé et prêt.

M. Baker (Grenville-Carleton): A moi de même.

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, je me demande si la Chambre consentirait à adopter la motion établissant le comité spécial. Je crois comprendre que tous les députés aimeraient que la motion inscrite en mon nom et visant à établir le comité spécial soit adoptée, afin que nous puissions choisir les membres de ce comité.

M. Baker (Grenville-Carleton): Cela nous convient.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): D'accord.

* * *

L'ÉNERGIE

LA CONSTITUTION D'UN COMITÉ D'ÉTUDE DE LA LÉGISLATION RELATIVE À UN PIPE-LINE POUR LE GAZ DU NORD

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et président du Conseil privé) propose:

Qu'un comité spécial, composé de quatorze députés qui seront désignés ultérieurement, soit constitué pour étudier la législation relative à un pipe-line pour le gaz du Nord; et

Que ledit comité soit investi de tous les pouvoirs conférés par l'article 65 du Règlement aux comités permanents.

(La motion est adoptée.)

* * *

[Français]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Yvon Pinard (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, on répondra aujourd'hui aux questions suivantes: 352, 362, 727, 1021, 1028 et 1035.

[Texte]

RADIO-CANADA—LE COÛT D'UNE ÉMISSION D'UNE HEURE

Question n° 352—**M. McCain:**

1. Que représentent en frais fixes et en coûts d'immobilisation, la production et la diffusion d'une émission d'une heure par la Société Radio-Canada?

2. A combien s'élèvent les frais administratifs d'une telle émission, y compris les salaires des cadres et du personnel de soutien administratif?

[M. l'Orateur.]

3. Combien coûte la diffusion d'une telle émission, une fois qu'elle a été produite?

4. Quel revenu retire la Société Radio-Canada de la publicité pour une émission de ce genre et ce, pour chacune des diverses périodes d'écoute: heures de grande écoute, écoute diurne, etc.?

5. Quels émoluments la Société Radio-Canada paie-t-elle aux associations sportives ou aux équipes individuelles pour téléviser leurs joutes?

L'hon. John Roberts (secrétaire d'État): La Société Radio-Canada me transmet les renseignements suivants: 1. C'est là une question de nature tellement générale qu'il faudrait, pour ne citer qu'un seul chiffre, disposer de statistiques sur toutes nos diffusions, à partir, par exemple, à la radio, d'une émission de musique enregistrée animée par l'annonceur attiré jusqu'à une grande production avec orchestre et chœur, ou encore, à la télévision, à partir d'émissions et de matériaux d'émissions que la Société reçoit gratuitement ou contre un droit symbolique jusqu'à un ballet, tel «Casse-Noisette». On trouvera le coût horaire moyen des émissions locales et de réseau, anglaises et françaises, à la radio et à la télévision, dans le rapport annuel de 1976-1977.

2 et 3. Il est impossible de rattacher ces coûts à une émission hypothétique. Sont compris dans les moyennes dont il est question à la Partie 1 l'ensemble des frais administratifs imputables à la production de ces émissions. Quant aux coûts de la distribution, de la transmission et, le cas échéant, des ventes, on trouvera dans le rapport annuel de Radio-Canada pour 1976-1977 les chiffres globaux pour chacune de ces catégories de frais.

4. Il est impossible de rattacher ces coûts à une émission hypothétique. De toute façon, Radio-Canada vend du temps d'antenne pour annonces commerciales non pas selon l'heure de diffusion, mais selon le genre d'émissions et l'auditoire prévu. Voici, à titre d'exemple, le prix de vente de 30 secondes d'annonces publicitaires diffusées au cours de certaines émissions passant sur le réseau complet de la télévision de langue anglaise de Radio-Canada. Classe AA (Front Page Challenge), \$5,120; Classe A (King of Kensington), \$4,330; Classe B (Beachcombers), \$3,720; Classe C (Samedi 17 h—18 h), \$2,190; Classe D (Celebrity Cooks), \$955. Voici, en outre, les recettes publicitaires brutes de Radio-Canada pour l'année financière 1976-1977.

| | (En milliers) de dollars) |
|------------|------------------------------|
| Radio | 376 |
| Télévision | 81,553 |
| Total | 81,929 |

5. Les paiements varient selon les ligues et les équipes. Il n'est pas d'usage de demander à la Société Radio-Canada de divulguer ce genre d'information sur sa gestion et son administration interne, par exemple les contrats passés avec les entreprises commerciales. Cette coutume repose sur des raisons qui sont exposées en détail dans la réponse à la question 2530 du 22 mai 1975.